

De la généalogie à la démographie historique : généalogie ascendante et analyse démographique

Alain Bideau, Michel Poulain

Citer ce document / Cite this document :

Bideau Alain, Poulain Michel. De la généalogie à la démographie historique : généalogie ascendante et analyse démographique. In: Annales de démographie historique, 1984. Démographie historique et généalogie. pp. 55-69;

doi : <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1597>

https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1984_num_1984_1_1597

Fichier pdf généré le 04/04/2018

Résumé

Depuis peu, les historiens s'intéressent à la généalogie parce que celle-ci décrit essentiellement l'histoire démographique des individus, l'histoire des familles et ainsi aborde le problème fondamental du renouvellement des populations. Les études généalogiques sont essentiellement de deux types : les descendantes et les ascendantes. Jusqu'à présent, les généalogies descendantes restent reconnues comme étant les plus intéressantes au point de vue démographique. De fait, elles fournissent directement la reconstitution des familles et permettent dès lors d'aborder toutes les études de fécondité et de mortalité préconisées par Louis Henry. Dans cet article, à partir des caractéristiques démographiques de 1 000 ascendants tournaisiens, on cherchera à esquisser les éléments d'une méthodologie spécifique adaptée aux généalogies ascendantes.

Abstract

In more recent years, historians have shown interest in genealogy as this science describes the demographic histories of individuals and families, thus approaching the basic problem of population renewal. There are two types of genealogical study : descendant and ascendant ones. The former have so far proved most interesting from a demographic point of view, as they provide a direct means of family reconstitution and consequently access to all the fertility and mortality studies advocated by L. Henry. This article attempts to elaborate a methodology specifically adapted to ascendant genealogies ; it is based on a study of the demographic characteristics of 1,000 ascendants from Tournai.

DE LA GENEALOGIE A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE : GENEALOGIE ASCENDANTE ET ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

par Alain BIDEAU et Michel POULAIN

Depuis peu, les historiens s'intéressent à la généalogie, non pour étudier quelque ascendance ou descendance qualifiée de « privilégiée », mais parce que la généalogie décrit essentiellement l'histoire démographique des individus, l'histoire des familles, et ainsi, aborde le problème fondamental du renouvellement des populations ¹.

Les études généalogiques regorgent de données démographiques ; mieux, elles permettent de suivre les individus et les familles dans leurs éventuels périples migratoires. Il faut souligner de nouveau ici que les familles dont la mobilité spatiale est intense échappent bien souvent aux études démographiques du type « reconstitution des familles » au niveau d'une monographie locale. Parmi les travaux de démographie historique réalisés à partir de généalogies, nous pouvons citer, en France, principalement ceux de Louis Henry sur les anciennes familles genevoises ² et sur les Ducs et Pairs sous l'Ancien Régime ³ et ceux de Jacques Houdaille relatifs notamment aux descendants de Madame de Sévigné et de Jean Racine ⁴. Au Canada, Hubert Charbonneau ⁵ a étudié le passé démographique du Québec à partir des compilations généalogiques d'Archange Godbout. Par ailleurs, les divers travaux généalogiques québécois cons-

1. Cf. 3 000 Familles. *L'enquête des généalogistes sur la mobilité sociale en France au XIX^e et XX^e siècles*, Feuille de liaison n° 1 (juin 1981), n° 2 (octobre 1981), n° 3 (mars 1982), n° 4 (octobre 1982).

2. L. HENRY, *Anciennes familles genevoises. Etude démographique XVI^e-XX^e siècle*, Paris, P.U.F., Travaux et documents, n° 26, 1956, 232 pages.

3. L. HENRY et C. LEVY, « Ducs et pairs sous l'Ancien Régime. Caractéristiques démographiques d'une caste », *Population*, 1960, n° 15 (5), p. 807-830.

4. J. HOUDAILLE, « Analyse démographique de deux ouvrages de généalogie... », *Population*, 1971, n° 26 (5), p. 953-955.

5. H. CHARBONNEAU, *Vie et mort de nos ancêtres, étude démographique*, Montréal, P.U.M., 1975, 267 p.

tituent des ouvrages de référence pour l'équipe du Département de Démographie de l'Université de Montréal qui, sous la direction de Hubert Charbonneau et de Jacques Légaré s'est fixé comme objectif la reconstitution de la population du Québec des origines à 1850⁶. En Belgique, après Joseph Jacquart, l'utilité du lien entre la généalogie d'une part et la démographie de l'autre a été réaffirmée par Maurice Sebrechts⁷ et par Michel Poulain⁸.

Les études généalogiques sont essentiellement de deux types : descendantes et ascendantes. Jusqu'à présent, les généalogies descendantes restent reconnues comme étant les plus intéressantes au point de vue démographique. De fait, elles fournissent directement la reconstitution des familles et permettent dès lors d'aborder toutes les études de fécondité et de mortalité préconisées par Louis Henry. Seules les généalogies descendantes rendent possibles des approches telles que la stérilité des couples, la mortalité aux jeunes âges, l'intensité du célibat définitif ou la fréquence du remariage des veufs pour ne citer que les plus importantes. Toutefois, deux obstacles limitent l'intérêt de ces généalogies descendantes : leur fiabilité et leur nombre⁹. Louis Henry l'a précisé : « Il ne suffit pas qu'une généalogie soit en ligne descendante et comprenne toutes les branches avec leurs ramifications, issues du même tronc. Il faut encore que cette généalogie ne comporte pas trop de lacunes »¹⁰. Aussi, on néglige trop souvent les enfants morts en bas âge, on peut ignorer les naissances illégitimes ou perdre la trace d'enfants ayant émigré sans que rien puisse permettre d'identifier une telle migration. Ces lacunes grèvent lourdement la reconstitution des familles ainsi que l'étude de la mobilité, inconvénient spécifique des travaux démographiques réalisés à partir de généalogies.

Quant aux ascendances, les deux mêmes arguments plaident en leur faveur : leur nombre et leur fiabilité. Comme le rappelle Jacques Dupâquier, il est beaucoup plus facile de trouver des ascendants que des descendants et le généalogiste-amateur préférera généralement rechercher ses aïeux que ses lointains cousins, et d'ajouter : « il faut tirer le meilleur parti des généalogies ascendantes »¹¹.

6. J. LEGARÉ, « Le programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal : fondements, méthodes, moyens et résultats », *Etudes canadiennes/Canadian Studies*, n° 10, 1981, p. 149-182.

7. M. SEBRECHTS, « Genealogie en demografie », *Vlaamse Stam*, XIII, 1977, p. 1-10.

8. M. POULAIN, « Généalogie et démographie au niveau d'un village de l'Entre-Sambre-et-Meuse : Sart-Eustache », *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 180, 1975, p. 409-421.

9. Cf. dans ce même numéro, R. JETTE et H. CHARBONNEAU, « Généalogies descendantes et analyse démographique ».

10. L. HENRY, *Anciennes familles genevoises...*, p. 13-22.

11. J. DUPAQUIER, *Initiation à la démographie historique*, Bibliothèques d'humanités contemporaines, Paris, Gamma, 1974, p. 43-52.

Dans un tableau d'ascendance, l'ignorance d'un maillon empêche généralement toute connaissance des générations antérieures, dans une descendance, par contre, l'oubli d'un descendant passe bien souvent inaperçu. Dans une ascendance, les seuls risques d'erreur consistent en l'attribution erronée d'un fait démographique à un ascendant. Ainsi, supposons qu'un ascendant ait deux pères probables X et Y (ceci est généralement dû à une homonymie ou à un manque de données) : lui attribuer X pour père alors qu'il est réellement le fils de Y fausse l'ascendance paternelle de cet individu, mais, du point de vue strictement démographique, les implications de cette erreur sont restreintes puisque l'ascendance fautive reste tout de même une ascendance réelle, celle de X.

De nombreux généalogistes ont ébauché, rempli largement, voire complètement un ou plusieurs tableaux d'ascendance à 127 cases. Dans la perspective d'un rassemblement de l'information nous proposons aux généalogistes de transcrire les indications de leurs tableaux sur les formulaires imprimés dont nous proposons le dessin en annexe, ce qui faciliterait les recherches et les synthèses à venir. Aujourd'hui, à partir des caractéristiques démographiques de 1 000 ascendants tournaisiens, on cherchera à esquisser les éléments d'une méthodologie spécifique adaptée aux généalogies ascendantes.

CARACTERISTIQUES ET LIMITES DES GENEALOGIES ASCENDANTES

La première difficulté à résoudre concerne la constitution de l'échantillon. Le plus souvent, il est exhaustif et comprend l'ensemble des ascendants de plusieurs tableaux d'ascendance. Toutefois il faut veiller à ce qu'un même individu ne puisse être repris qu'une seule fois (ce qui nécessite un tirage au sort pour déterminer de quel enfant l'ascendant sera le père ou la mère). L'échantillon peut être partiel afin de limiter l'exploitation analytique ou tout simplement, si on le souhaite, avoir une répartition équilibrée dans le temps. Par exemple, les mille ascendants tournaisiens ont été choisis de façon aléatoire de telle sorte qu'à chaque décennie, entre 1780 et 1879, correspondent des générations de 100 individus chacune, 50 hommes et 50 femmes. Les 500 hommes et les 500 femmes retenus en définitive sont nés, se sont mariés et sont décédés à Tournai ; de plus, l'enfant dont ils sont l'ascendant direct est également né à Tournai ¹².

Chaque individu, chaque ascendant est caractérisé par un ensemble de variables. Pour plus de facilité, on peut écarter les individus pour lesquels des informations manquent, en s'assurant que cela n'introduit pas de biais. Ces variables sont respectivement :

12. Voir en annexe.

- la naissance, avec lieu et date (mois, année) ;
- le mariage, avec lieu, date et indication s'il s'agit d'un remariage ;
- la paternité ou la maternité, avec lieu et date de la naissance de l'enfant lui succédant dans le tableau d'ascendance et son numéro de Sosa-Stradonitz ;
- le décès, avec également lieu et date ;
- la situation de l'individu dans le tableau d'ascendance en utilisant la numérotation de Sosa-Stradonitz ;
- un indice permettant d'identifier le tableau d'ascendance ;
- la profession de l'individu.

L'utilisation de l'ensemble des données généalogiques ainsi rassemblées nécessite au préalable une réflexion quant à la signification démographique du terme « ascendant ». C'est un individu qui :

- est né ;
- s'est marié au moins une fois. S'il s'agit d'un enfant naturel qui n'a pas été légitimé par le mariage ultérieur de ses parents, il n'y a pas nécessairement mariage de l'ascendant mais ces cas ne pourraient être envisagés que dans une étude plus large. Par ailleurs, certains enfants sont issus de remariages et seront exclus si l'on veut se limiter aux seuls premiers mariages ;
- a donné naissance à un enfant qui se mariera à son tour et aura également une descendance ;
- n'est décédé qu'après les événements précédents, c'est-à-dire que le risque de mortalité ne porte que sur les années postérieures à ces deux événements.

On peut se demander en quoi ces conditions limitent l'analyse démographique ? Tout d'abord, parmi ces ascendants, hommes et femmes sont idéalement en nombres égaux. Ceci donne un rapport de masculinité unitaire, alors qu'en pratique le rapport de masculinité à la naissance est proche de 1,05. Pour les « premiers mariages », seuls sont pris en considération ceux qui ont obligatoirement donné lieu à une descendance. Par conséquent, n'y apparaissent pas de « premiers mariages » pour lesquels l'épouse a dépassé les âges féconds. Enfin, en ce qui regarde la mortalité, seule celle des adultes peut être déduite en considérant qu'un ascendant n'est soumis au risque de décéder qu'après avoir engendré l'enfant qui le précède dans l'ascendance.

Ces limitations existent certes mais leur poids est largement minimisé lorsqu'on considère la rapidité du dépouillement par comparaison à la « reconstitution des familles ». En outre, et bien que cette possibilité n'ait pas été utilisée ici, l'approche généalogique en démographie historique permettra de suivre les individus dans leurs éventuels périples migratoires.

*ESQUISSES D'UNE ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE***La nuptialité**

A quel âge se sont mariés les ascendants tournaisiens ? Ici, deux éléments doivent être pris en considération. Il s'agit tout d'abord de premiers mariages, ce qui exclut par conséquent tout remariage et les premiers mariages n'ayant pas donné lieu à une descendance. Ainsi, pour les femmes, relève-t-on très peu de mariages au-delà de 40 ans. En réalité, on en compte 3 sur 500, mais les épouses mariées respectivement à 42 et 45 ans ont toutes deux été mères avant leur mariage.

Qui plus est, comme nous le verrons ultérieurement, la probabilité qu'un individu soit repris comme ascendant augmente avec l'importance de sa descendance. Ayant à l'esprit ces biais potentiels, examinons les chiffres du tableau 1.

Tableau 1 - Age au premier mariage (nombres proportionnels)

GROUPES D'ÂGES	GENERATIONS						CELIBATAIRE A L'ÂGE X		PROBA. DE SE MARIER ENTRE X ET X+5 (‰)	
	1780-1829		1830-1879		1780-1879		L'ÂGE X		X ET X+5 (‰)	
X	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
15-19	40	100	12	106	26	103	15/1000	1000	26	103
20-24	402	454	526	612	464	533	20/974	897	476	594
25-29	376	292	356	242	366	267	25/510	364	718	734
30-34	132	116	50	32	91	74	30/144	97	632	763
35-39	30	34	40	0	35	17	35/53	23	660	739
40-44	14	4	16	6	15	5	40/18	6	833	833
45-49	6	0	0	2	3	1	45/3	1	1000	1000
15-49	1000	1000	1000	1000	1000	1000			1000	1000

Pour l'ensemble des générations, la femme se marie plus jeune que l'homme. A 25 ans, un homme sur deux est marié, alors que deux femmes sur trois le sont déjà. A 30 ans, une ascendante sur dix est célibataire, tandis qu'un ascendant sur sept n'est pas encore marié. En moyenne, les ascendants tournaisiens se sont mariés à 26 ans pour les hommes et à 24 ans et 4 mois pour les femmes. Dans le temps, si l'on considère deux groupes de générations, une évolution apparaît : les générations 1830-1879 se sont mariées de façon plus précoce que celles de 1780 à 1829. A 25 ans, on enregistre 96 célibataires de moins pour les hommes et 164 pour les femmes sur des totaux ramenés au millier. A 30 ans, la différence est encore plus nette : le nombre d'ascendants restés célibataires à cet âge passe de 182 à 106 ; pour les ascendantes, il se réduit de 154 à 40. Ainsi, le rajeunissement des nouveaux mariés frappe essentiellement les femmes pour lesquelles l'âge moyen passe de 25 ans 2 mois à 23 ans 7 mois, tandis que pour les hommes, cet âge va de 26 ans 5 mois à 25 ans 8 mois.

La fécondité

Le tableau 2 reprend la répartition des âges à la paternité et à la maternité. C'est par conséquent le calendrier de la fécondité et non son intensité que nous pouvons analyser.

Tableau 2 - Age à la paternité et à la maternité
(nombres proportionnels)

GROUPES D'AGES	1780-1829		GENERATIONS 1830-1879		1780-1879	
	H	F	H	F	H	F
15-19	8	28	10	38	9	33
20-24	104	134	186	276	145	205
25-29	268	226	376	382	322	304
30-34	242	312	208	202	225	257
35-39	214	178	136	86	175	132
40-44	100	108	60	12	80	60
45-49	50	14	20	4	35	9
50-54	14	0	0	0	7	0
55-59	0	0	4	0	2	0
TOTAL	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Pour l'ensemble des générations, aussi bien pour l'homme que pour la femme, c'est entre 25 et 30 ans que le plus d'enfants naissent. Toutefois la moitié des enfants voient le jour alors que leurs parents ont dépassé leur 30^e anniversaire. Au-delà de 40 ans, on compte encore 12,4 % de l'ensemble des naissances pour les hommes et 6,9 % pour les femmes. De la sorte, l'âge moyen, à la paternité s'établit à 31 ans et 7 mois et l'âge moyen à la maternité à 29 ans et 11 mois. Ces chiffres mesurent de façon exacte pour les deux sexes l'intervalle entre deux générations successives.

Le tableau 3 s'intéresse plus particulièrement à la fécondité de la femme et permet de comparer les deux groupes de générations quant à leur calendrier de la fécondité générale, c'est-à-dire la répartition des naissances dans le temps en fonction de l'âge de la femme. Il s'agit de la fécondité générale par opposition à la fécondité légitime. Dans le premier cas, on considère toutes les naissances, légitimes ou non et toutes les femmes mariées ou non et dans le second, on ne retient que les naissances légitimes et la population des femmes mariées. De toute façon, les chiffres doivent être corrigés pour tenir compte de l'effet de la mortalité. De fait, le nombre de femmes soumises au risque d'enfanter diminue avec l'âge par suite des décès : seules les survivantes sont retenues pour le calcul des taux corrigés.

13. F. VAN HOECKE et M. POULAIN, *Une communauté de villageois durant deux siècles et demi : Sart-Eustache (1664-1914)*, 1972, 206 pages.

Tableau 3 - Calendrier de la fécondité générale corrigée de l'effet de la mortalité

GROUPES D'ÂGES	NOMBRE DE FEMMES SOUMISES NAISSANCES AU RISQUE (*)				TAUX CORRIGES DE L'EFFET DE LA MORTALITÉ		DONNEES COMPARATIVES (13) SART-EUSTACHE 1820- 1900
	1780- 1829	1830- 1879	1780- 1829	1830- 1879	1780- 1829	1830- 1879	
15-19	28	38	1000	1000	27	37	14
20-24	134	276	1000	999,2	130	270	169
25-29	226	382	992,8	987,2	221	379	294
30-34	312	202	968,8	961,6	312	205	299
35-39	178	86	957,6	936,8	180	90	158
40-44	108	12	909,6	881,6	115	14	55
45-49	14	4	848,8	832,0	15	5	11
15-49	1000	1000			1000	1000	1000

(*) Nombre moyen de femmes ayant vécu le groupe d'âge considéré.

Entre les deux groupes de générations, le calendrier de la fécondité se modifie fortement. Le mode passe du groupe d'âge 30-34 ans au groupe 25-29 ans, la proportion de naissances après le 40^e anniversaire se réduit de 12 % à 2 % ; l'âge moyen à la maternité passe d'ailleurs de 31 ans et 10 mois à 27 ans et 11 mois. C'est là une transformation

Tableau 4 - Intervalle entre la naissance de l'enfant et le mariage des ascendants

INTERVALLES	GENERATIONS	
	1780-1829	1830-1879
ENFANTS ILLEGITIMES (NEGATIFS)	58	62
0- 8 MOIS (*)	58	126
9-12 MOIS	58	94
1-2 ANS	76	108
2-3 ANS	90	94
3-4 ANS	72	82
4-5 ANS	76	66
0-5 ANS	430	570
5- 6 ANS	56	62
6- 7 ANS	64	44
7- 8 ANS	32	36
8- 9 ANS	36	46
9-10 ANS	26	32
5-10 ANS	214	220
10-15 ANS	186	112
15-20 ANS	88	30
20-25 ANS	24	6
DE + DE 10 ANS	298	148

(*) Conceptions pré-nuptiales

radicale de la fécondité observée pendant la première moitié du XIX^e siècle. Ce phénomène ira de pair avec une diminution du nombre moyen d'enfants par femme mariée : la limitation volontaire des naissances apparaît, elle se propagera pour quasi se généraliser avant la fin du siècle.

La même évolution s'observe aisément à partir des données concernant les intervalles entre le mariage des ascendants et la naissance de l'enfant pour les deux groupes de générations. Ainsi, la proportion d'enfants naissant plus de deux années après le mariage de leurs parents se réduit de 30 à 15 %. Enfin, la part croissante des conceptions pré-nuptiales qui groupe de 5,8 % à 12,6 % est un indice précieux de l'évolution des mœurs pour la population étudiée.

La mortalité

Les données recueillies quant aux décès des 1 000 ascendants permettent de décrire la mortalité adulte de la population non célibataire. Comme ces ascendants ne sont en fait soumis au risque de mourir qu'à partir de la naissance de l'enfant qui les précède dans l'ascendance, il faut utiliser les informations rassemblées dans le tableau 2 pour déterminer l'effectif de la population soumise au risque, et de cet effectif, il convient de soustraire en outre les décès de chaque tranche d'âge.

Tableau 5 - Table de mortalité
(générations de 1780 à 1879, 500 hommes et 500 femmes)

GROUPES D'AGES	DECES		POPULATION SOUMISE AU RISQUE		SURVIVANTS PARMI CETTE POPULATION		QUOTIENTS DE MORTALITE		SURVIVANTS DE LA TABLE DE MORTALITE	
	H	F	H	F	H	F	H (‰)	F (‰)	H	F
AVANT 25	1	3							1000	1000
25-29	10	20	332,4	387,2	331,4	384,2	30	52	970	948
30-34	18	20	588,8	670,0	577,8	647,0	31	31	940	919
35-39	33	28	801,2	878,4	772,2	835,4	43	34	900	888
40-44	54	61	922,8	966,8	860,8	895,8	63	68	843	828
45-49	89	54	975,6	998,8	859,6	866,8	104	62	755	777
50-54	85	73	996,8	1000	791,8	814,0	107	90	674	707
55-59	92	64	999,6	1000	709,6	741,0	130	86	586	646
60-64	114	94	1000	1000	618,0	677,0	184	139	478	556
65-69	124	132	1000	1000	504,0	583,0	246	226	360	430
70-74	131	135	1000	1000	380,0	451,0	345	299	236	301
75-79	132	129	1000	1000	249,0	316,0	530	408	111	178
80-84	81	108	1000	1000	117,0	187,0	692	578	34	75
85-89	31	56	1000	1000	36,0	79,0	861	709	5	22
90-94	5	21	1000	1000	5,0	23,0	1000	913	0	2
95-99	0	2	1000	1000	0	2,0	1000	1000	0	0
TOUS AGES	1000	1000								

En comparant la mortalité adultes des hommes et des femmes, on constate que pendant les âges féconds, la femme est plus exposée à la mort que l'homme. Cette différence se marque essentiellement entre

25 et 29 ans où les quotients de mortalité sont respectivement de 30 et 52 ‰. Pour 1 000 hommes et 1 000 femmes survivants à l'âge de 25 ans, 157 hommes et 172 femmes décèdent avant leur 45^e anniversaire. La mortalité des femmes en couches explique en partie cette différence. Mais à partir de 45 ans, les quotients sont systématiquement inférieurs aux quotients masculins correspondants. Ainsi à 65 ans, on compte un surplus de 78 femmes survivantes par rapport aux hommes (556 contre 478). Vingt ans plus tard, au 85^e anniversaire, 75 femmes sur 1 000 survivent contre 34 hommes seulement. Ces différences fondamentales entre les mortalités masculines et féminines se mesurent également à l'aide de l'espérance de vie moyenne à 25 ans : 37 années pour les hommes et 38,9 pour les femmes. Ces valeurs portent respectivement le terme moyen de leur vie à 62 ans et à 63 ans et 11 mois.

L'évolution des comportements démographiques

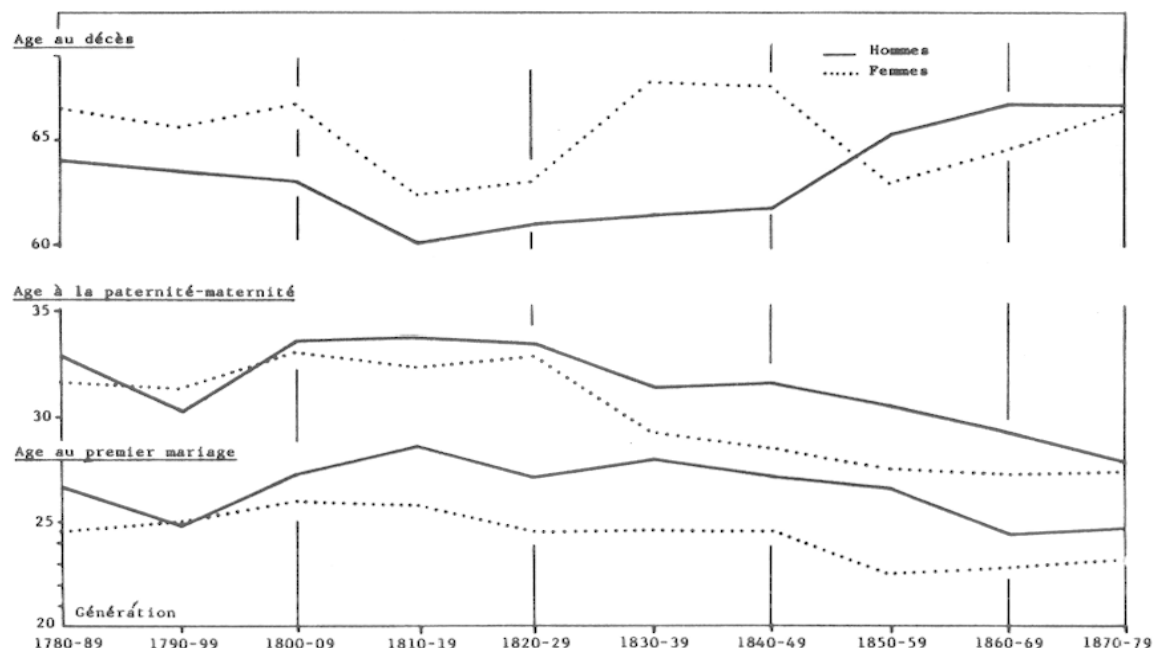
Malgré la faiblesse de l'effectif initial, on peut déceler certaines tendances en partageant les générations selon dix décennies de 1780 à 1879 et en se limitant à des indices globaux tels que les âges moyens.

Le tableau 6 montre l'évolution des âges moyens au premier mariage, à la paternité, à la maternité et au décès pour ces dix groupes de générations et la figure 1 traduit graphiquement ces évolutions pour les deux sexes réunis.

Tableau 6 et Graphique - Evolution des âges moyens
au premier mariage, à la paternité-maternité et au décès
pour les générations de 1780 à 1879

ANNEES	AGE AU 1ER MARIAGE		AGE A LA PATERNITE-MATERNITE		AGE AU DECES	
	H	F	H	F	H	F
1780-1789	26,7	24,6	33,9	31,8	64,1	66,6
1790-1799	24,9	25,0	30,4	31,3	63,5	65,7
1800-1809	26,3	26,0	33,6	33,0	63,1	66,8
1810-1819	27,6	25,8	33,8	32,3	60,2	62,5
1820-1829	26,3	24,6	33,5	30,9	61,1	63,0
1830-1839	27,0	24,6	31,6	29,2	61,5	67,8
1840-1849	26,2	24,6	31,7	28,6	61,9	67,6
1850-1859	25,6	22,6	30,6	27,5	65,3	63,0
1860-1869	24,5	22,8	29,2	27,1	66,8	64,7
1870-1879	24,8	23,2	27,9	27,4	66,9	66,4
1780-1829	26,4	25,2	33,0	31,9	62,4	64,9
1830-1879	25,6	23,6	30,2	27,9	64,5	65,9
1780-1879	26,0	24,4	31,6	29,9	63,5	65,4

Trois périodes peuvent être distinguées. Pour les générations de 1780 à 1799, on constate une baisse conjointe de l'âge au premier mariage et de celui à la paternité et maternité. Pour celles de 1800 à 1819, les tendances s'inversent, hausse de l'âge au premier mariage et de celui à la



paternité et maternité et diminution très sensible de l'âge moyen au décès. Enfin, pour celles de 1820 à 1879, les évolutions sont progressives mais constantes. L'âge moyen au décès passe de 61,4 à 66,6 années ; l'âge moyen au premier mariage régresse de 26,7 à 24 ans, tandis que l'intervalle moyen des générations se réduit de 33 à 27,6 ans.

Tels sont bien les caractères essentiels de l'évolution des comportements démographiques tout au long du XIX^e siècle : une baisse conjointe de la mortalité adulte, de l'âge au premier mariage et de l'intervalle entre générations. Ces tendances apparaissent parallèlement à une baisse de la fécondité, elles sont les signes marquants de ce qu'il est convenu d'appeler la transition démographique par laquelle le comportement démographique des populations traditionnelles s'est transformé progressivement vers celui des populations modernes dites malthusiennes.

Au point de vue méthodologique, une question doit être posée : les ascendants sont-ils représentatifs de l'ensemble de la population ou, en d'autres termes, peut-on inférer ces résultats à l'ensemble de la population ?

C'est un truisme de rappeler qu'un individu a d'autant plus de chance d'être relevé dans un tableau d'ascendance que sa descendance est nombreuse. On le conçoit aisément, la descendance moyenne d'un ascendant est sans nul doute supérieure à celle de l'ensemble de la population, même si on se limite à la fécondité légitime. Mais ce biais en fait n'existe pas, puisqu'il s'agit d'une mesure que la méthode ne

permet pas d'effectuer. Par contre, on encourt des risques de biais qu'on peut qualifier d'indirects. Ainsi, s'il s'avère que le nombre d'enfants d'un individu est d'autant plus élevé que le premier mariage est précoce, ceci rajeunira la distribution des âges au premier mariage. Un biais semblable pourrait affecter l'âge au décès, s'il est vrai que le nombre d'enfants l'influence. Enfin, l'âge à la paternité-maternité sera biaisé si le rang de naissance d'un enfant influence sa descendance.

Analysons la portée de ces biais :

- Si le relevé des ascendants est *exhaustif* et que l'on prend soin d'éliminer tout double compte, tout ascendant aura une probabilité unitaire d'apparaître une et une seule fois dans le relevé. L'importance de la descendance caractérisera, par conséquent, sans biais, toute la population ayant donné lieu à descendance.
- Si le relevé des ascendants se fait par *tirage aléatoire* avec possibilité pour tout ascendant de n'apparaître qu'une seule fois, la probabilité qu'un individu soit repris dans un échantillon de taille sera donnée par le complémentaire à l'unité de la probabilité de ne pas être tiré, soit

$$p = 1 - (1 - d)^n$$

où d est la proportion de la population totale descendant de l'individu considéré. A titre d'exemple, si d_a représente 25 ‰ et d_b 1 ‰, la probabilité que a soit retenu dans un échantillon de 100 individus est de $p_a = 0,920$ pour seulement $p_b = 0,095$ pour l'individu b .

A l'aide d'une population test (Sart-Eustache, 1820-1900) nous avons tenté de mesurer le biais introduit par la descendance en cas de tirage aléatoire et ce, pour les distributions des âges des premiers mariés et des décédés.

Tableau 7 - Répartition des âges des premiers mariés et des décédés
soit dans la population totale des ascendants (I)
soit dans une sous-population de ceux-ci tirés de façon aléatoire
au 1/10e (II) (Sart-Eustache, 1820-1900)

AGE	AGE AU 1ER MARIAGE				AGE	AGE DES DECEDES			
	HOMMES		FEMMES			HOMMES		FEMMES	
	I	II	I	II		I	II	I	II
25	26	28	51	56	20-39	7	4	14	8
25-29	36	34	29	29	40-59	16	17	25	29
30-34	23	25	16	13	60-79	64	65	40	43
35 ET +	25	13	4	2	80 ET +	13	14	21	20
TOTAL	100	100	100	100	TOTAL	100	100	100	100

Les biais existent certes : les premiers mariés de l'échantillon sont plus jeunes que ceux de la population totale. Pour les âges au décès, les différences apparaissent dans la première tranche d'âge, avant 40 ans et ce, nettement plus pour les femmes (ce qui est lié à la mortalité en couches).

Ainsi, s'il y a tirage aléatoire des ascendants et uniquement dans ce cas, de légers biais sont observés mais il reste que les chiffres décrivent, dans les deux cas, une réalité bien discernable dans la population : les ascendants, ceux-là mêmes qui contribuent au renouvellement de la population.

La méthode proposée nous semble donc rapide et sûre. Soulignons ici que le dépouillement des mille ascendants tournaisiens a pu être réalisé sur la base de tableaux d'ascendance et complétés à partir des registres d'état civil en moins d'un mois. Elle permet une analyse démographique assez complète de la sous-population des ascendants, et cette sous-population n'est-elle pas la part vitale de la population, celle-là même qui en assure le renouvellement de génération ? Evidemment, certains aspects du comportement démographique échappent à cette approche : la mortalité des jeunes, le célibat définitif, l'intensité de la fécondité. Mais, par ailleurs, le fait que l'on puisse mesurer à la fois l'influence de la mobilité spatiale sur le comportement des individus et l'influence de la mobilité sociale d'une génération à l'autre sur ce même comportement démographique, tout en permettant une approche démogénétique¹⁴ lui confère un atout indéniable. Enfin, les variations spatio-temporelles du comportement démographique observées selon la même méthode sur divers groupes d'ascendants pourront sans grand risque être inférées au niveau de la population tout entière. C'est à ces tâches qu'il faut s'atteler.

Alain BIDEAU
Centre Pierre-Léon
Université Lyon II
et
Michel POULAIN
Département de Démographie
Université catholique de Louvain

14. A. BIDEAU, H. PLAUCHU, A. JACQUARD, J.-M. ROBERT, « La géopathologie de Rendu-Osler dans le Haut-Jura : Convergences des approches méthodologiques de la démographie historique et de la génétique », *Journal de génétique humaine*, volume 28, n° 2, 1980, p. 127-147.

ANNEXE

Quelques indications pratiques

Prenons le modèle de tableau complété présenté.

Identification :

Colonne 1 : indiquer une lettre de A à Z propre à chaque tableau d'ascendance auquel vous vous référez.

Colonne 2 : numérotation de Sosa-Stradonitz correspondant au tableau d'ascendance caractérisé par la première colonne (cette indication permettra la comparaison des comportements démographiques de générations successives).

Colonne 3 (sexe) : préciser M (masculin) ou F (féminin), ce qui pourrait évidemment paraître superflu compte tenu des propriétés de la numérotation de Sosa.

Naissance :

Colonne 4 : mois de naissance noté de 1 à 12.

Colonne 5 : année de naissance.

Colonne 6 : lieu de naissance (celui-ci devra être localisé sans ambiguïté, ce qui peut être facilité, au besoin, par quelques indications complémentaires, annexées au tableau).

Mariage :

Colonne 7 : indiquer la lettre R s'il s'agit d'un remariage.

Colonne 8, 9 et 10 : mois, année et lieu de ce mariage.

Paternité — Maternité (colonnes 11, 12 et 13) :

Dans un tableau d'ascendance, un couple n'apparaît qu'avec un seul enfant (sauf dans les cas d'endogamie). Ce sont les caractéristiques de la naissance de cet enfant qu'il faut reprendre ici. Comme pour le mariage, elles sont évidemment les mêmes pour le père et la mère.

Décès (colonnes 14, 15 et 16) :

Mois, année et lieu du décès. Comme on l'observera pour l'individu B/21, la connaissance de ces informations n'est pas indispensable, de même que celle relative à la profession.

Profession (colonne 17) :

Cette donnée est certes facultative, bien que dûment souhaitée. Si cela est possible, préciser la source de l'information.

RÉSUMÉ

Depuis peu, les historiens s'intéressent à la généalogie parce que celle-ci décrit essentiellement l'histoire démographique des individus, l'histoire des familles et ainsi aborde le problème fondamental du renouvellement des populations. Les études généalogiques sont essentiellement de deux types : les descendantes et les ascendantes. Jusqu'à présent, les généalogies descendantes restent reconnues comme étant les plus intéressantes au point de vue démographique. De fait, elles fournissent directement la reconstitution des familles et permettent dès lors d'aborder toutes les études de fécondité et de mortalité préconisées par Louis Henry. Dans cet article, à partir des caractéristiques démographiques de 1 000 ascendants tournaisiens, on cherchera à esquisser les éléments d'une méthodologie spécifique adaptée aux généalogies ascendantes.

SUMMARY

In more recent years, historians have shown interest in genealogy as this science describes the demographic histories of individuals and families, thus approaching the basic problem of population renewal. There are two types of genealogical study: descendant and ascendant ones. The former have so far proved most interesting from a demographic point of view, as they provide a direct means of family reconstitution and consequently access to all the fertility and mortality studies advocated by L. Henry. This article attempts to elaborate a methodology specifically adapted to ascendant genealogies; it is based on a study of the demographic characteristics of 1,000 ascendants from Tournai.

IDENT. *		NAISSANCE			MARIAGE			PATER. - MATERNITE			DECES			PROFESSION	
1	2 3	4	5	LIEU	R	4	5	LIEU	4	5	LIEU	4	5	LIEU	PRECISER LA SOURCE (MAR.NAISS.DECES)
A	12 M	4	1835	RENINGE	R	2	1885	WESTOUTER	11	1894	RENINGE	7	1912	BOSSIERE	CULTIVATEUR (DECES)
B	2 M	1	1825	AMPSIN		4	1865	BRUXELLES	1	1869	BRUXELLES	6	1895	ST GILLES	DOCTEUR EN DROIT
B	3 F	12	1844	BRUXELLES		4	1865	BRUXELLES	1	1869	BRUXELLES	2	1925	ETTERBEEK	
B	4 M	4	1781	BRUXELLES		8	1815	ST JONES TN	1	1825	AMPSIN	5	1851	BRUXELLES	COMMANDANT D'UNE COMPAGNIE DE GARDE
B	5 F	7	1797	FOREST		8	1815	ST JOSSE TN	1	1825	AMPSIN	3	1878	BRUXELLES	
B	6 M	6	1816	BRUXELLES		12	1841	ENGHIEN	12	1844	BRUXELLES	6	1849	ST JOSSE TN	NEGOCIANT
B	7 F	9	1817	ENGHIEN		12	1841	ENGHIEN	12	1844	BRUXELLES	12	1878	BRUXELLES	
B	8 M	4	1747	BRUXELLES		1	1778	BRUXELLES	4	1781	BRUXELLES	12	1792	BRUXELLES	LICENCIE
B	9 F	6	1754	BRUXELLES		1	1778	BRUXELLES	4	1781	BRUXELLES	5	1810	BRUXELLES	
B	10 M	4	1758	ALSEMBERG		8	1796	FOREST	7	1797	FOREST	11	1837	BRUXELLES	MAIRE DE FOREST
B	11 F	10	1771	BRAINE L'AL.		8	1796	FOREST	7	1797	FOREST	5	1857	ST JOSSE TN	
B	12 M	1	1774	TERVUEREN		9	1808	BRUXELLES	6	1816	BRUXELLES	8	1829	BRUXELLES	CONTREMAITRE
B	13 F	5	1784	BRUXELLES		9	1808	BRUXELLES	6	1816	BRUXELLES	4	1878	BRUXELLES	
B	14 M	12	1791	ENGHIEN		2	1811	ENGHIEN	9	1817	ENGHIEN	2	1864	ENGHIEN	CONS.COM.ET ECHEVIN
B	15 F	3	1792	ENGHIEN		2	1811	ENGHIEN	9	1817	ENGHIEN	12	1873	BRUXELLES	
B	16 M	1	1711	MONS		7	1738	BRUXELLES	4	1747	BRUXELLES	4	1782	BRUXELLES	LICENCIE
B	17 F	2	1713	BRUXELLES		7	1738	BRUXELLES	4	1747	BRUXELLES	10	1757	TINTIGNY	
B	18 M	3	1702	PUERS	R	11	1747	BRUXELLES	6	1754	BRUXELLES	10	1786	BRUXELLES	LICENCIE ES LOIS
B	19 F	1	1724	BRUXELLES		11	1747	BRUXELLES	6	1754	BRUXELLES	8	1779	BRUXELLES	
B	20 M	12	1714	BRUXELLES	R	8	1755	ST GILLES	4	1758	ALSEMBERG	10	1785	FOREST	MAYEUR

1= Table d'ascendance

2= Numéro de Sosa

3= Sexe

4= Mois

5= Année

* = Identification

R = Remariage